FORUMS POUR LES CONSOMMATEURS

CRAMÉ AVEC DU SHIT AU COLLEGE :'(

Par Profil supprimé Posté le 14/02/2019 à 20h28

Salut je m'appel Côme j'ais 14 ans je fume du cannabis environs une fois par mois et generalement met ma cons dans la poche arriere de ma banane (poche tres discrette) j'ais tout le temps cette sacoche sur moi meme au college mes amis savent que jais du shit sur moi le directeur de mon college sais que je fume mes parents aussi et aujourd'hui mon cpe a appeler mes parents en leurs disant que j est fais rentrer du shit au college
J'ais dit a mon pere que je n avais pas de shit sur moi et que je n en avais jamais amener au college j'ais dit la meme chose a ma mere j'ais aussi dit que s etais surment un autre fumeur qui a perdu son shit et que le cpe m as acuser moi en premier car il ne connais que moi comme fumer sauf que jais réelement perdu mon shit il as mon shit dans son burreau et lundi j ais rdv avec lui ma mere et mon pere dans son burreau je ne connais pas ces preuves et aujourd'hui j avais le brevet blanc j'avais donc une place a mon nom dans la classe et si c'est la que je l ais perdu je suis dans la merde donc voila je stresse je voudrais savoir que faire ,mentir ,si oui que dire? quelle est la senction ,j aurais un casier judiciere? Je ne veut pas que sa me pause des problemes dans le future si vous avez lu jusqu a la merci beaucoup et si vous pouvez m aider je vous en serrez encore plus reconaissent

1 RÉPONSE

Moderateur - 15/02/2019 à 09h33

Bonjour,

"Mentir" si les faits sont contre vous n'est pas forcément la meilleure des stratégies. Si vous mentez alors qu'en face de vous les personnes que vous verrez savent que vous consommez du cannabis elles risquent de voir encore plus négativement votre situation. Elles risquent de penser que vous êtes de mauvaise foi ou dans le déni.

Cependant c'est vrai aussi que reconnaître que ce shit est à vous c'est sûrement vous assurer que vous allez passer en conseil de discipline. Vous risquez probablement l'exclusion du collège. Je vous invite à lire le règlement intérieur de votre collège qui aborde sans doute le sujet. Vous saurez ainsi ce qu'ils ont prévu pour ce genre de situation.

Ce n'est pas notre rôle de vous dire ce que vous pourriez dire pour "mentir".

En introduisant une drogue illicite dans votre établissement scolaire vous vous exposez à ce que le principal décide de prévenir la police. C'est ce qu'il est censé faire. Mais en fonction de l'évaluation précise de la situation, de la politique du collège en la matière et des liens qu'il a tissé avec le tissu associatif il est possible que l'on vous propose plutôt ou aussi d'aller consulter dans une Consultation Jeunes Consommateurs (CJC).

Une procédure disciplinaire dans le cadre du collège n'a rien à voir avec une procédure judiciaire. Il n'y aura pas, à ce niveau, d'inscription au casier judiciaire.

Cela peut poser des problèmes pour votre futur dans la mesure où, si vous êtes exclu, cela peut vouloir dire que vous ne serez plus scolarisé cette année.

Pour connaître le cadre d'intervention des établissements scolaires sur les questions de drogues illicites vous pouvez par exemple lire nos articles dans le dossier les drogues et l'école : http://www.drogues-info-service.f...-trafic-de-drogue-au-sein-de-l-ecole

N'hésitez pas à nous raconter ce qu'aura dit le CPE lundi et les suites que le collège va donner à cette histoire pour essayer de comprendre ce qui se passe et les conséquences.

Cordialement,

le modérateur.